

DIRECTION DES OPÉRATIONS FINANCIÈRES
AUX RÉSEAUX

COMMUNIQUÉ N° 9-ES (09-10)

DESTINATAIRES : Mesdames et Messieurs les Gestionnaires
de l'effectif scolaire des commissions scolaires

DATE : Le 23 septembre 2010

OBJET : **Transfert privé-public pour l'année scolaire 2009-2010
(mesure 15210)**

La Direction générale du financement et de l'équipement a déposé, à la section *Productions* de son site Internet (www.mels.gouv.qc.ca/dgfe) une liste identifiant les élèves pour lesquels un transfert d'allocation a été calculé.

Pour accéder à ces listes, vous devez vous identifier à l'aide du code d'utilisateur et du mot de passe qui vous ont été attribués, puis **sélectionner** « Listes du secteur de la FGJ (Commissions scolaires) » ensuite **choisir** « Bilan 4 (États financiers pour l'année scolaire 2009-2010) » et ensuite choisir « Transfert d'effectif scolaire régulier après le 30 septembre 2009 (mesure 15210) ».

Vous devez privilégier cette liste aux données présentes sur le bilan 4 publié en septembre dernier étant donné que la DGFE a exclu dans le calcul de cette allocation les trois situations suivantes non prises en charge par Charlemagne :

- Élèves fréquentant un établissement privé non subventionné;
- Élèves scolarisés en formation générale des adultes;
- Élèves de retour à son organisme scolaire d'origine dans un délai de 10 jours ou moins.

...2

Nous vous invitons à valider les renseignements se retrouvant sur cette liste d'élèves afin de nous formuler, s'il y a lieu, vos demandes de corrections. Toute demande devra être effectuée par écrit et accompagnée des pièces justificatives afférentes.

Pour tout renseignement additionnel, je vous invite à communiquer avec l'analyste responsable de votre dossier à la Direction des opérations budgétaires aux réseaux.

Je vous prie d'agréer l'expression de mes sentiments les meilleurs.



Catherine Tremblay
Directrice

c. c. Responsables de l'effectif scolaire jeune
M^{me} Hélène Fournier, directrice, DGSC
M. Simon Gignac, DGSC